

## CONVENTION DE CO-DIRECTION DE THÈSE

Entre

L'Inalco (Institut National des Langues et Civilisations Orientales)  
2 rue de Lille, 75007 Paris, France

et

...

Les deux établissements conviennent des éléments suivants :

### Article I. Unités de recherche

Les deux établissements engagent une collaboration par l'intermédiaire des unités de recherche suivantes :

➤ ...

et

➤ ...

en vue de permettre à M. ... de préparer une thèse dont l'intitulé est :

### Article II. Directeurs de thèse

La direction de la thèse sera assurée par :

➤ ..., à proportion de : 50 %

et

➤ ..., à proportion de : 50 %

Les deux directeurs de thèse s'engagent à exercer pleinement et conjointement, auprès du doctorant, les compétences qui leur sont attribuées et à respecter la charte des thèses en vigueur dans leur établissement respectif. Durant toute la période de préparation de la thèse, l'étudiant conserve son statut d'étudiant de l'INALCO et reste sous sa responsabilité.

### Article III. Inscription

M. ... prendra une inscription annuelle à l'INALCO.

La première année d'inscription universitaire en thèse est : ....

La soutenance aura lieu dans ce même établissement.

#### Article IV. Dépôt, Publication

Les résultats obtenus feront l'objet de publication et de communication sous le nom de l'université d'inscription dans les conditions mentionnées dans l'arrêté du 25 mai 2016 qui définit le dépôt, le signalement, la diffusion et la conservation des thèses ou des travaux présentés.

#### Article V. Durée de la codirection

La présente convention est conclue pour trois ans, durée de référence, à partir de la 1<sup>re</sup> année d'inscription universitaire en doctorat. Cette durée pourra être prolongée sur avis motivé de ses codirecteurs de thèse et devra faire dans ce cas l'objet d'un avenant.

#### Article VI. Modification

Toute modification de cette convention s'effectuera par voie d'avenant, en deux exemplaires, signés des parties. Chaque partie peut résilier la présente convention pour tout motif d'intérêt général dûment exposé par écrit. La résiliation prendra effet trois mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie. Les parties s'efforceront de mettre un terme à leurs actions conjointes dans les meilleures conditions possibles.

#### Article VII. Litige

Tout litige qui pourra naître suite à la mise en œuvre du présent acte sera réglé par accord amiable entre les parties.

Fait à Paris, le ...

En deux exemplaires originaux

Pour l'INALCO

Jean François HUCHET  
Président

...  
Directrice de thèse

Pour ...

...  
Président

...  
Directeur de thèse